

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

Délibération N° 2023-40

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 13/10/2023

14 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 03 sont représentés par procuration.

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO.

Absents représentés : Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.CAMES), Jean TERRAL (pouvoir M.PASTUREL).

Absents ou excusés : Frédéric DOLE Jean-Marie FREU.

Secrétaire de séance : Chantal RESTES.

OBJET DE LA DELIBERATION : Admission de créances en non-valeur

Madame le Maire rappelle que des titres de recettes émis restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public et les sommes inscrites sur ces titres ou restant dû, sont trop faibles pour faire l'objet de poursuite en recouvrement. Il convient donc d'admettre ces titres en non-valeur.

Elle présente au Conseil municipal les états des produits admis en non-valeur dressés par le comptable public ainsi que la demande d'admission en non-valeur présentée par ce dernier, portant sur les titres, pour un montant total de 1,10 euros pour la période 2019-2021 (liste n°5977890131) et de 0,66€ pour l'année 2022 (liste n°5544930031).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'admission en non-valeur effectuée par le Comptable public selon les montants susmentionnés.

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.CAMES), Jean TERRAL (pouvoir M.PASTUREL).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la demande d'admission en non-valeur effectuée par le Comptable public selon les montants mentionnés sur les listes n°5977890131 et n°5544930031 ;

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 031-213100365-20231019-2023_40-DE



- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Chantal RESTES



Le présent document a été :

Publié sur le site internet le : **31 OCT. 2023**

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.